

Paris, le 19 décembre 2013 n°219 /H030

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2013, la commission Services publics et services aux publics a examiné les demandes d'accès à des sources administratives formulées par les organismes suivants :

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par l'Observatoire économique de la Défense (OED) du Ministère de la Défense :

- Données du Système d'Information sur les agents des secteurs publics (SIASP) détenues par l'Insee [64](#)

Formulée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des affaires sociales et de la santé :

- Données sur les allocataires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) détenues par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf)..... [66](#)

La commission émet un **avis favorable** à ces demandes d'accès.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951
modifiée
à des données du Système d'Information sur les agents des secteurs publics
(SIASP) détenues par l'Insee**

1. Service demandeur

Observatoire économique de la défense

2. Organisme détenteur des données demandées

Insee

3. Nature des données demandées

Ces données sont issues des traitements statistiques opérés dans le cadre de la chaîne SIASP (Système d'Information sur les agents des secteurs publics) sur les fichiers de paye des agents civils et militaires de l'État et de l'exploitation des Déclarations annuelles de salaires pour les personnels des trois fonctions publiques.

SIASP contient des données des fichiers de paye, mais aussi des données issues des Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Les données demandées sont des données individuelles par poste de travail qui portent sur des caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, commune de résidence), des caractéristiques socioprofessionnelles (catégorie statutaire, grade, échelon, PCS, quotité de service, type de contrat, siren de l'employeur, ministère de l'employeur ...), les différentes composantes des rémunérations, le temps et la période de travail.

Les données sont demandées sur l'ensemble des civils inscrits sur le budget du ministère de la Défense, ainsi que les personnels civils ou militaires dont les rémunérations sont déclarées à la Déclaration annuelle de données sociales (DADS).

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Couverture de l'ensemble des agents du ministère.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Evaluation des déterminants de l'évolution de la masse salariale (effectifs, indices généraux, effets de structure).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Cette demande s'inscrit dans le cadre du recensement des agents de l'Etat

7. Périodicité de la transmission

Annuelle

8. Diffusion des résultats

Rapport annuel du Haut comité à l'évaluation de la condition militaire.

Rapport annuel de la direction des ressources humaines de la défense - Bilan social

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951
modifiée
à des données sur les allocataires de l'Allocation aux adultes handicapés
(AAH) détenues par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf)**

1. Service demandeur

DREES – Sous-direction « Observation de la Solidarité » - Bureau « Handicap-dépendance »

2. Organisme détenteur des données demandées

Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

3. Nature des données demandées

Données individuelles sur les allocataires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) avec possibilité de chaînage d'une année sur l'autre.

La liste qui suit est issue des échanges entre la CNAF et la DREES.

Liste des variables souhaitées :

Données sociodémographiques :

Age du bénéficiaire d'AAH

Sexe du bénéficiaire d'AAH

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Département de gestion (Caf de gestion).

Vie en couple

Age du conjoint/concubin si vie en couple

Nombre et âge des enfants (dans la limite de 12 enfants)

Situation vis-à-vis de l'activité et de l'emploi (inactif, actif occupé, chômage) : Codes activité, présence d'abattements sur les revenus d'activité au titre du mois.

Ressources du ménage : revenus de l'année N-2 et les revenus d'activité de l'allocataire et du conjoint (en annuel et en trimestriel).

Données relatives au handicap :

Taux d'incapacité de l'allocataire

Données relatives à l'AAH versée :

Montant mensuel de droit à l'AAH au titre de décembre (hors indus, rappels au titre de mois antérieurs) et hors complément. Présence de compléments (et si oui, type de complément).

Date de la décision en CDAPH

Renouvellement ou premier avis

Mode de déclaration des ressources (annuel ou trimestriel)

Présence d'un cumul avec revenus d'activité professionnelle (cumul intégral ou partiel, cas mixte cumul et abattement, abattement ESAT)

Taux réduit ou taux plein (motif de réduction : pension invalidité, pension vieillesse, travail, MAS, établissement de santé...)

Données sur les autres allocations :

Perception d'une aide au logement (et si oui : information AL location, AL foyers et forfait AL)

Création d'une variable par la CNAF:

0 pas d'aide au logement

1 aide au logement location

2. aide au logement foyer

3. aide au logement accession

4. aide au logement autre cas

Droit au RSA (Oui / non)

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

La DREES a été sollicitée par l'IGAS et l'IGF dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) pour étudier les disparités départementales du nombre d'allocataires de l'AAH. L'étude est en cours à partir de données agrégées au niveau départemental. Des modélisations ont été effectuées afin d'expliquer les disparités par des facteurs économiques, sociaux et sanitaires mais le faible nombre d'observations limite l'analyse (100 départements observés sur 4 années). Des données individuelles permettraient d'améliorer les estimations et de connaître plus finement les populations au niveau départemental.

Sur la période 2007 – 2012, la progression du nombre d'allocataires est particulièrement forte. L'étude des flux d'entrée et de sortie ainsi que l'analyse des caractéristiques des entrants permettrait de déterminer l'impact sur le nombre d'allocataires des mesures législatives prises sur cette période (revalorisation de l'allocation, condition de restriction durable pour l'accès à l'emploi). Cette analyse serait également utile pour améliorer les projections du nombre d'allocataires de l'AAH réalisées par le bureau.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Constitution d'un panel d'allocataires à partir des fichiers annuels.

Détermination de profils sociodémographiques d'allocataires et analyse des différences entre départements.

Étude des entrées et sorties au niveau départemental (caractéristiques des entrants/sortants par rapport aux personnes restant dans le dispositif).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Actuellement, la DREES exploite les données agrégées sur les allocataires au niveau départemental et les données sur le nombre d'allocataires par âge détaillé.

Un échantillon national d'allocataires au 1/26 est également disponible, mais l'échantillon est insuffisant au niveau départemental pour une étude des entrées et sorties. En 2011, dans l'échantillon, la moitié des départements ont moins de 26 allocataires entrants dans l'AAH.

7. Périodicité de la transmission

Un fichier par an, avec un historique depuis 2000

8. Diffusion des résultats

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Article dans les collections DREES *Études et Résultats* ou *Dossiers Solidarité Santé*